



## Loisirs Urbains: Essor des Salles de Cinéma à Bamako au Mali de 1960 à 2022

*Moussa dit Martin Tessougue*

DER de Géographie, Laboratoire Hommes Peuplements Environnement,  
Faculté d'Histoire et de Géographie FHG ; Université des Sciences Sociales  
et de Gestion de Bamako USSGB République du Mali

[Doi: 10.19044/esipreprint.11.2022.p35](https://doi.org/10.19044/esipreprint.11.2022.p35)

Approved: 06 November 2022

Posted: 08 November 2022

Copyright 2022 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND  
4.0 OPEN ACCESS

*Cite As:*

Tessougue M.M. (2022). *Loisirs Urbains: Essor des Salles de Cinéma à Bamako au Mali de 1960 à 2022*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.11.2022.p35>

### Résumé

« Le thème des loisirs urbains et péri-urbains est classique dans beaucoup de pays ; les études sont nombreuses à ce sujet et souvent pluridisciplinaires. » (B. Barbier, 1983, p. 591). Les loisirs sont certes anciens et multiformes en milieu urbain. Les liens entre le cinéma, le tourisme et l'urbanisation sont bien évidents. L'urbanisation africaine est antérieure à la colonisation européenne. Néanmoins, ce sont les activités commerciales, industrielles, administratives et récréatives de la colonisation européenne qui ont favorisé, l'expansion de plusieurs villes en Afrique. La colonisation a aussi équipé, les villes africaines en salles de cinéma. Avec la méthodologie de recherches bibliographiques et des enquêtes qualitatives de terrain, il a été dénombré 57 salles de cinéma à Bamako dont 3 fonctionnelles pour le grand public en 2022. La question est : comment revigorer les loisirs cinématographiques, en abandon depuis environ 3 décennies, à Bamako, la principale ville du Mali ? L'objectif est de comprendre les motifs du désintérêt de la fréquentation des salles de cinéma à Bamako depuis environ 3 décennies. L'hypothèse est que dans l'animation touristique de Bamako, les salles de cinéma ne sont pas du tout importantes actuellement.

**Mots-clés:** Loisirs urbains, salles de cinéma, abandon, animations touristiques, Bamako

# Urban Leisure: the Rise of Cinemas in Bamako, Mali from 1960 to 2022

*Moussa dit Martin Tessougue*

DER de Géographie, Laboratoire Hommes Peuplements Environnement,  
Faculté d'Histoire et de Géographie FHG ; Université des Sciences Sociales  
et de Gestion de Bamako USSGB République du Mali

---

## Abstract

"The theme of urban and peri-urban recreation is classic in many countries; studies are numerous on this subject and often multidisciplinary." (B. Barbier, 1983, p. 591). Leisure activities are certainly old and multiform in urban areas. The links between cinema, tourism and urbanization are quite obvious. African urbanization predates European colonization. Nevertheless, it is the commercial, industrial, administrative and recreational activities of the European colonization which favored the expansion of several cities in Africa. Colonization also equipped African cities with movie theaters. With the methodology of bibliographic research and qualitative field surveys, 57 movie theaters were counted in Bamako, of which 3 were functional for the general public in 2022. The question is: how to reinvigorate cinematic leisure activities, which have been abandoned for about 3 decades, in Bamako, the main city of Mali? The objective is to understand the reasons for the lack of interest in cinema attendance in Bamako for about 3 decades. The hypothesis is that in the tourist animation of Bamako, movie theaters are not at all important at present.

---

**Keywords:** Urban leisure, movie theaters, abandonment, tourist animations, Bamako

## Introduction

« Le thème des loisirs urbains et péri-urbains est classique dans beaucoup de pays ; les études sont nombreuses à ce sujet et souvent pluridisciplinaires. » (B. Barbier, 1983, p. 591).

Pour A. Corbien, (2000, p. 167), c'est en Angleterre, dès le début du XIXe siècle, que se développe une forme nouvelle de la peur inspirée par la grande ville, gouffre, Léviathan où se développent les pathologies urbaines. De cette crainte de la ville naît, également, l'idée d'organiser les loisirs de ceux qui s'y entassent.

Les loisirs sont certes anciens et multiformes en milieu urbain. Pourtant, il y a une heureuse coïncidence entre l'expansion des loisirs urbains et l'industrialisation en Europe. « À partir du moment où l'accès aux

loisirs s'élargit et se démocratise, se récréer devient un enjeu social et culturel central, ce qui donne lieu au développement d'un ensemble de discours et à l'élaboration de normes destinées à encadrer cette nouvelle réalité, en particulier en milieu urbain. » (M. Dagenais, 2005, p. 385).

Les coïncidences les plus évidentes semblent être entre l'essor du cinéma en tant que loisir, l'expansion urbaine et l'intensification des loisirs en milieu urbain. Le cinéma est une invention du XIXe siècle des frères Louis et Auguste Lumière. « La première séance publique de cinéma a lieu le samedi 28 décembre 1895, dans le sous-sol du *Grand Café*, 14, boulevard des Capucines, à Paris. », écrit Fabienne Manière sur le site de revue herodote.net, consulté le 18 juillet 2022. « S'il est un loisir étroitement associé à la ville, à l'animation de la cité, c'est bien le cinéma. Il est d'ailleurs souvent considéré comme un marqueur, un symbole du centre-ville. Et pourtant le cinéma est un loisir récent : il n'a que cent ans. Mais cent ans au cours desquels les salles de cinéma n'ont cessé d'évoluer, depuis les premières salles obscures jusqu'aux multiplexes. » (E. Blin, 2005, p. 271).

Les liens entre le cinéma et le tourisme sont aussi bien évidents. « Alors que certains touristes suivent les conseils des guides édités pour organiser leur voyage, d'autres puisent dans les souvenirs et les décors de leurs films fétiches leur éducation au territoire, en muant l'espace de fiction en espace réel. » (G.-H. Laffont, & L. Prigent, 2011, p. 108). « Ainsi, selon John Urry (18), on est passé d'une séparation claire entre la culture et le tourisme, qui prévalait au XIXe siècle (d'une part, des lieux touristiques spécialisés comme les stations balnéaires ; d'autre part, la culture bourgeoise avec ses concerts, ses musées, ses galeries), à un premier rapprochement au cours des trois premiers quarts du XXe siècle (pratiques culturelles de masse et pratiques touristiques de masse), pour arriver, à la fin du XXe siècle, à un état où le tourisme et les loisirs sont peu différenciés des pratiques culturelles. » (M. Gravari-Barbas, 2006, p. 54).

En ce qui concerne le continent africain, le système d'urbanisation est antérieur à l'époque coloniale. N'oublions tout de même pas que ce sont les activités commerciales, industrielles et administratives de la colonisation européenne qui ont favorisé, l'essor de plusieurs villes en Afrique. Dans la même veine, il convient de noter que les villes africaines ont surtout été équipées en salle de cinéma à l'époque de la colonisation européenne. « Le cinéma a été introduit en Afrique au début du siècle. L'éducation religieuse des pères reposait sur des films liturgiques, suivis systématiquement d'un film comique, basé sur une cascade de gags visuels. Il remportait un vif succès, auprès des populations qui ignoraient le règne de l'image. » (A. Vincensini, 1993, p. 210). De nombreux auteurs, comme : V. Bachy, (1983, p. 11-14), A. Vincensini, (1993, p. 11) et C. Forest, (2019, p. 168-171), font savoir qu'en zone d'Afrique francophone au Sud du Sahara, les salles de

cinéma sont exploitées essentiellement par les sociétés françaises à l'époque coloniale. Il s'agit : de la Compagnie Africaine de Cinématographie Industrielle et Commerciale (COMACICO) et de la Société d'Exploitation Cinématographique Maurice Archambeau (SECMA).

Démarrée durant la période coloniale, l'exploitation des salles de cinéma dans les villes africaines continue de nos jours en 2022. Certes cet équipement en salles de cinémas n'a jamais été uniforme dans tous les pays africains car l'avantage revenait aux pays d'Afrique du Nord que les pays d'Afrique au Sud du Sahara. Selon, C. Forest, (2019, p. 81), à la date des indépendances, l'Égypte comptait autant de salles de cinémas que l'Algérie et la Tunisie réunies mais surtout plus que tous les pays d'AOF et d'AEF cumulés.

En ce qui concerne, le Mali, A.O. Konaré et A. Ba Konaré, (2019, p. 151), font référence de l'ouverture de la première salle de cinéma, « Cinéma Maëhl », en 1920 à Bamako en territoire du Soudan Français, actuel Mali. En 1960, C. Forest, (2019, p. 82), atteste que le Mali, comptait 18 salles de cinémas. La majorité de ces salles, était implantée à Bamako. Pour mieux gérer les activités cinématographiques, dont l'exploitation des salles, le jeune État du Mali, crée en 1961 l'Office Cinématographique National du Mali - OCINAM (Loi n° 90 AN-RM du 3 août 1961 et Décret no 046 PGRM du 21 août 1961). Établissement public à caractère industriel et commercial, dans un pays à option socialiste, l'OCINAM, nationalise les salles de cinéma et en crée de nouvelles salles. « Fin 1980, l'OCINAM disposait de 25 salles. Il faut ajouter à ce chiffre celles exploitées par un indépendant, Adama Traoré, dont le Vox et le Club repris à la SECMA, et la salle de l'Hôtel de l'Amitié. » (V. Bachy, 1983, p. 13). La politique, orientant le Mali vers une économie libérale sous Moussa Traoré, a fini par dissoudre l'OCINAM en 1988 (Loi n° 88-51 du 27 février 1988). Tout de même, UNESCO, (2021, p. 166), comptabilise au Mali durant les années 1990, 25 salles de cinéma. Parmi ces 25 salles, on ne recense que 2 fonctionnelles : le Magic Cinéma (ex-Babemba) à Bamako et le Meru BA à Ségou. En 2022, les enquêtes ont permis de dénombrer 57 salles de projection de cinéma à Bamako. Cependant, seules 3 salles reçoivent le public pour les loisirs cinématographiques à Bamako, il s'agit du « Magic Cinéma ex-Babemba », de la salle de cinéma de l'Institut Français (ex Centre Culturel Français) et de la salle Blonba à Bacodjicoroni. Dans, le système d'économie libérale et sous la pression des institutions financières de Breton Wood (Fonds Monétaire International – FMI et Banque Mondiale – BM), le Mali opte pour la privatisation des salles cinématographiques avec la dissolution de l'OCINAM. Cela a abouti à la reprise des salles de cinéma par des opérateurs privés qui ont affecté d'autres fonctions aux salles de cinéma d'antan. Entre temps, avec l'avancée de la télévision et de internet, popularisant les

téléphones portables, le public se détourne des salles de cinéma à Bamako. « Avant, les salles de cinéma faisaient partie des lieux de distraction les plus prisés des Maliens. Mais la donne a changé depuis un certain temps. D'où la fermeture de presque toutes les salles de cinéma à savoir le « Soudan Ciné », le Rex, le Vox, l'ABC, le Lux, le Rio.... La seule salle qui se maintient à Bamako demeure le Babemba. », mentionne A Traoré en 2015, sur le site niarela.net, consulté le 29 juillet 2022. Avec, le constat patent de la disparition progressive des salles de cinéma à Bamako de 1990 à nos jours en 2022 et la timidité de la pratique des loisirs touristiques cinématographiques, cela justifie la présente étude.

La question est : comment revigorer les loisirs cinématographiques, en abandon depuis environ 3 décennies, à Bamako, la principale ville du Mali ?

L'objectif est de comprendre, les motifs du désintérêt de la fréquentation des salles de cinéma à Bamako depuis environ 3 décennies. L'hypothèse est que dans l'animation touristique de Bamako, les salles de cinéma n'y jouent pas actuellement, un grand rôle.

Le présent article, comprend une introduction, une méthodologie, un exposé en 4 points des résultats, une discussion autour des résultats et une conclusion.

## **1. Méthodologie**

La méthodologie fait recours aux recherches bibliographiques, à l'observation participante aux enquêtes de terrain et à la description de la zone d'études.

### **1.1. Recherches bibliographiques**

Le centre de documentation du Centre National de la Cinématographie (CNCM), a été exploré durant le mois de juillet 2022. Les ouvrages physiques consultés sont relatifs aux institutions cinématographiques, aux différentes œuvres cinématographiques et leurs auteurs au Mali de 1960 à nos jours en 2022. Certains ouvrages, analysent l'animation cinématographique au Mali, la provenance des films projetés, l'organisation des salles et la distribution des cinémas produits au Mali. En plus du centre de documentation du CNCM, certaines bibliothèques de Bamako ont été explorées : Bibliothèque Nationale, Centre documentaire Djoliba, l'Institut Français et le Musée National du Mali. En cette ère du numérique, grâce à internet, il a été possible de télécharger des articles et des ouvrages sur les loisirs urbains et le cinéma.

## **1.2. Observations participantes**

En compagnie des personnes ressources des municipalités, des administrateurs du service cinématographiques et des anciens travailleurs de l'OCINAM, l'équipe de recherche a sillonné et géoréférencé tous les lieux ayant servi de salles de projection de cinéma à des époques récentes. Le délabrement des salles est décrit, les reconversions des anciennes salles de cinéma en boutiques ou autres usages ont été consignées. Grâce aux observations participantes, il a été possible d'illustrer nos résultats par des cartes.

## **1.3. Enquêtes qualitatives de terrain**

Elles se sont déroulées en Juin, Juillet et Septembre 2022, sur le principe des enquêtes qualitatives.

Elles ont consisté à l'élaboration d'une liste des personnes ressources, réparties en plusieurs focus groupes. Les critères d'appartenance à chaque focus ont été déterminés. Ainsi les focus groupes obtenus sont : le focus groupe des services publics impliqués dans la promotion cinématographique et dans l'encadrement des jeunes (7 personnes), le focus groupe des anciens employés de l'OCINAM et exploitants privés des salles de cinéma (10 personnes), le focus groupe des élus communaux et des administrateurs fonctionnaires des collectivités territoriales (8 personnes) et enfin le focus groupes des associations des jeunes du District de Bamako (60 personnes).

Comme outil de recueil des données, il a été élaboré un guide d'entretien en 7 points. Au cours des interviews, tous les points ont été débattus en assemblée. Les interventions ont été libres et gérées par une police. Les discours des intervenants avec la permission du focus groupe ont été enregistrés au téléphone portable ou ont fait l'objet de prise de note concomitamment.

Pour le traitement des données, les discours audios sur téléphone portable ont été transcrits. Ainsi grâce à l'analyse de contenu, les propos similaires ont été dégagés pour chaque point du guide d'entretien. Toute chose permettant d'illustrer les résultats avec des verbatim.

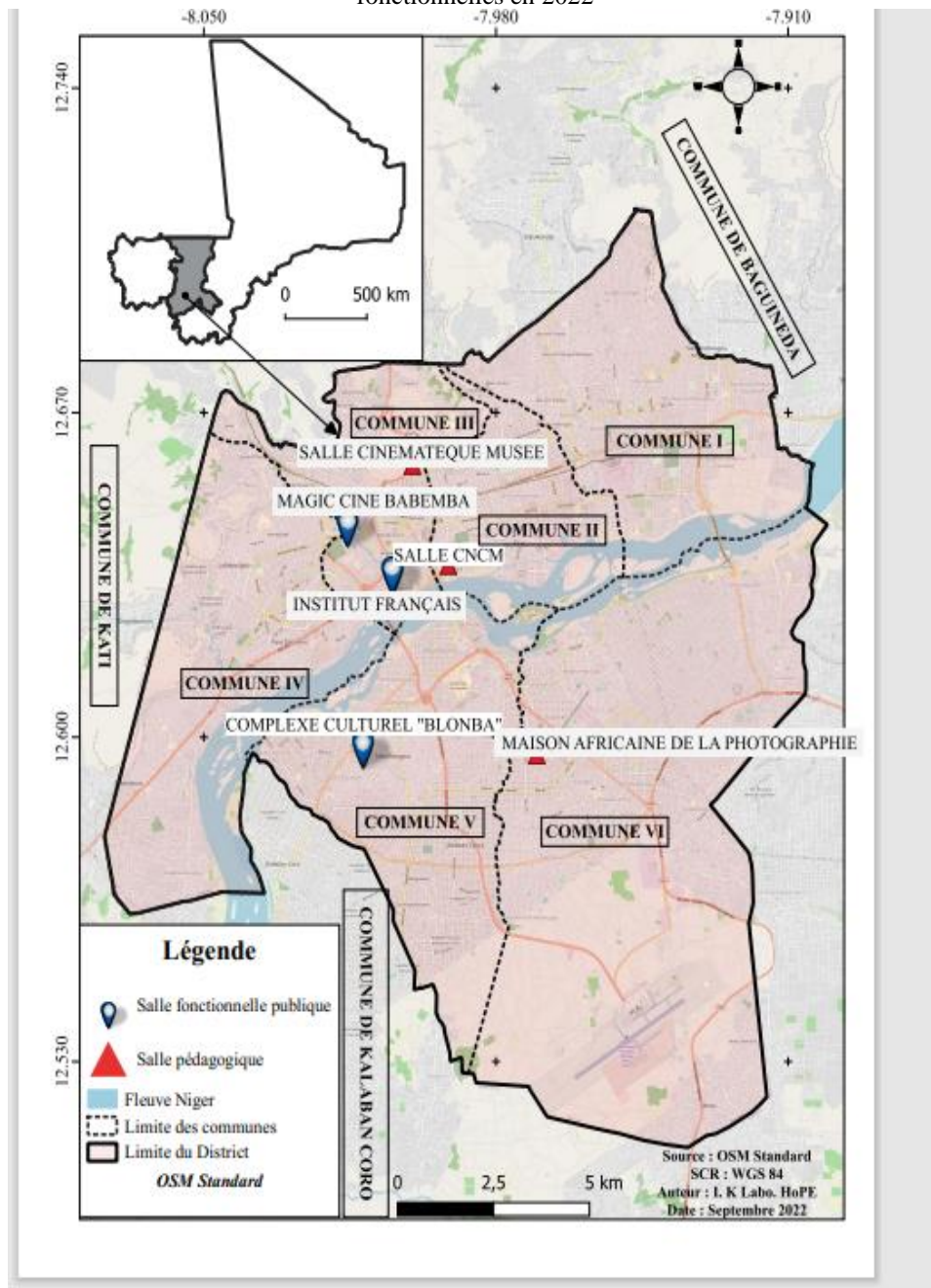
## **1.4. Description de la zone d'étude**

Bamako est la capitale du Mali. La fondation de Bamako est rapportée par plusieurs versions orales. L'une d'elle, arrive à se prononcer sur une éventuelle date. « Selon la tradition Niaré, Sériba-Djan arrive au début du règne de Biton (1712 – 1755). Diamoussa (son fils) épousera une fille du Chef de Ségou, donc avant la fin du règne de ce dernier en 1755. En imaginant la naissance de Diamoussa vers 1720 et son mariage vers 1740, Bamako aurait été fondée vers 1750. » (A.M. Guissé, 2010, p. 13). Le 1<sup>er</sup> février 1883, les troupes coloniales françaises installent un fort militaire à

Bamako. En 1908, le siège du Gouvernement de la colonie du Haut Sénégal Niger est transféré à Bamako. Ce choix s'explique en grande partie par l'arrivée du chemin de fer liant Dakar – Bamako en 1904. Suivant, les traces du succès militaire colonial, les principales maisons françaises et européennes de commerce s'installent à Bamako à partir de 1896. Parmi celles-ci on peut citer : Maurel et Prom, Assénat, Buhan et Teyssère, Channel, Delmas et Clastre, Devès et Chaumet, Vezia, Société Commerciale d'Afrique (SCOA), la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO), Société Commerciale d'Ouest africain (SCOPA), Mahl, etc. (A.M. Guissé, 2010, p. 50-53 ; S. Philippe, 2009, p. 157). La ville coloniale de Bamako, s'épanouit sur la rive gauche du Niger dans la vallée s'étendant entre le rebord Sud des Monts Mandingues et les bordures Nord du fleuve Niger. Le colonisateur réalise des espaces de loisirs à Bamako (Carte 1). « En 1907 est inauguré l'hippodrome de Bamako. En 1908, on peut visiter les animaux du premier jardin zoologique du Soudan, situé dans le jardin actuel du musée du District. Le jardin zoologique sera définitivement déplacé en 1923 au bas de la colline. En 1918, au Buffet de la gare fut projeté sur un drap blanc le premier film à Bamako. En 1920 est ouverte la première salle de cinéma à Bamako Le Soudan ciné. » (A.M. Guissé, 2010, p. 74).



**Carte 1.** Situation géographique du District de Bamako avec les salles de cinéma fonctionnelles en 2022



A l'indépendance du Mali, en 1960, la ville de Bamako, devient la capitale du Mali. Elle est érigée en District en 1978 et subdivisée en 6 communes dont 4 sur la rive gauche du Niger et 2 sur la rive droite du Niger



(Carte 1). La ville de Bamako, située au point 12° 49' N, 7°59'W en zone soudanienne, reçoit annuellement 1000 à 1200 mm de pluie. Bamako, couvre une superficie de 267 km<sup>2</sup> (République du Mali, 2017, p. 5). La température moyenne annuelle est au tour de 30°C. Bamako, connaît 2 grandes saisons. Une saison pluvieuse de juin à Octobre, pendant laquelle souffle la mousson, un vent humide et une saison sèche longue de Novembre à Mai. La saison sèche se subdivise en une période froide dominée par l'harmatan, un vent sec soufflant de l'Est vers l'Ouest. Durant la période froide (Novembre à fin Février) les températures journalières oscillent entre 15°C et 19°C. Tandis qu'en saison chaude (Mars à Mai), les températures sont élevées et oscillent entre 30°C et 45°C.

De 1976 à 2009, les 4 différents recensements de 1976, 1987, 1998 et 2009 ont prouvé que Bamako est la ville la plus peuplée du Mali avec respectivement : 419 239 ; 658 279 ; 1 016 296 et 1 810 366 habitants (République du Mali, 2013 ; Sd ; 1990 ; Sd). Les résultats du 5<sup>ème</sup> RGPH, effectué en juillet 2022, ne sont pas divulgués. Tout de même, les projections démographiques de la Direction Nationale de la Population, attribuent à Bamako en 2018, un effectif de 2 420 001 habitants. « Bamako, un simple village d'environ un millier d'habitants en 1883, lors de la pénétration coloniale, est devenue la capitale du Soudan Français en 1908 et de la République du Mali en 1960. Elle fut une ville moins glorieuse que Djenné, Tombouctou et Gao, avant le 16ème siècle sur l'actuel territoire malien. » (M.M. Tessougue, 2020, p. 245). Sur le plan économique, la Direction Nationale des Industries (DNI, 2017, p. 2), mentionne que 403 des 765 industries en activités en 2015 au Mali sont établies à Bamako, soit 52,68%.

## 2. Résultats

### 2.1. Spatialisation des salles de cinéma à Bamako

La ville de Bamako, de 1920 à 2022, continue à s'équiper en salles de cinéma. On en recense 57 dans le District de Bamako en 2022 (Tableau 1).

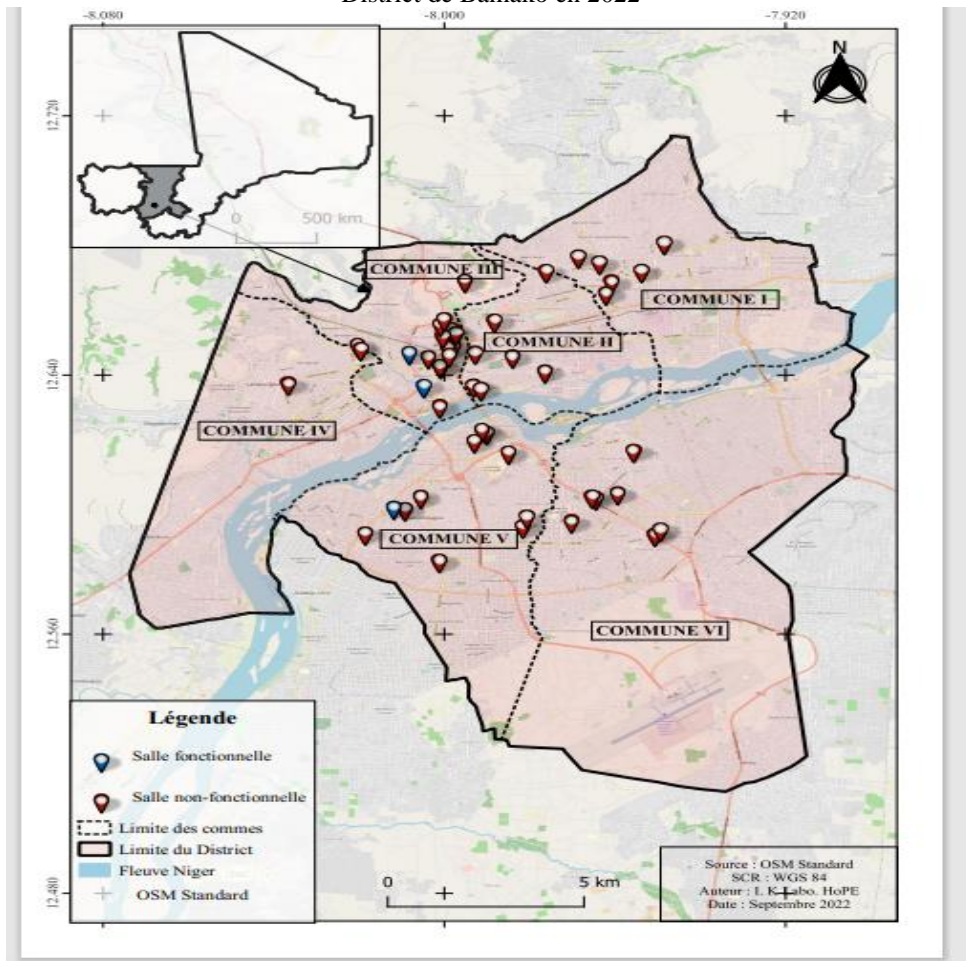
**Tableau 1.** Répartition des salles de cinéma par commune dans le District de Bamako

Communes	Nombre de salles de cinéma répertoriées	Nombre de salles de cinéma fonctionnelles pour public marchand	Nombre de salles de cinéma fonctionnelles pour raisons administratives ou éducatives
Commune I	6	0	0
Commune II	7	0	1
Commune III	17	2	1
Commune IV	9	0	0
Commune V	10	1	0
Commune VI	8	0	1
Total District de Bamako	57	3	3

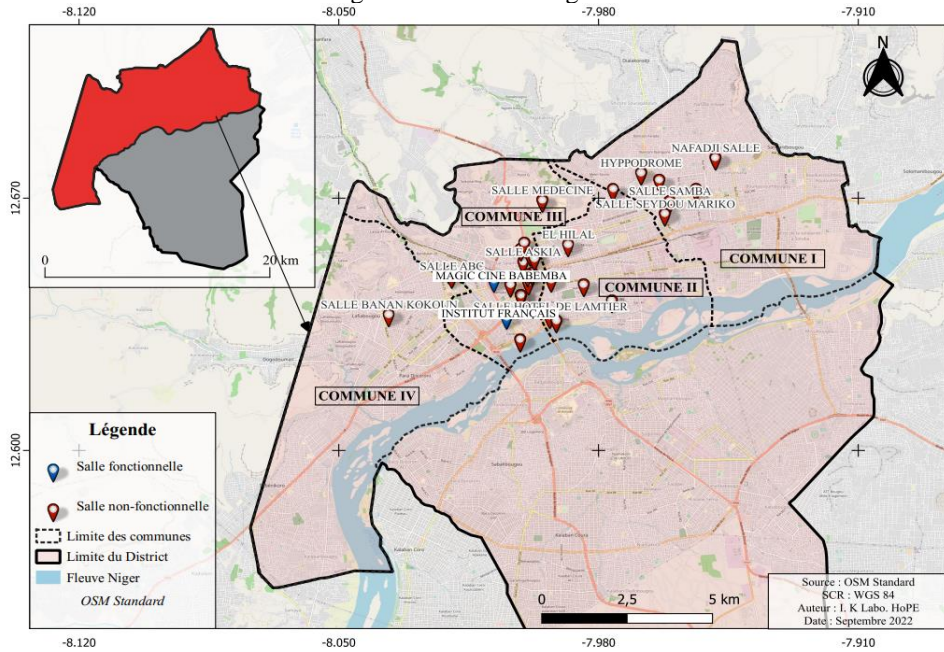
Sources: Enquêtes de terrain, juin 2022.

Les salles de cinéma sont plus nombreuses sur la rive gauche du fleuve Niger que sur la rive droite. On enregistre 39 salles de cinéma pour les 4 communes de la rive gauche contre 18 salles de cinéma pour les 2 communes de la rive droite (Tableau 1). La ville coloniale, s'épandait en grande partie sur les actuelles communes III et II. C'est la raison pour laquelle, la commune III abrite 17 salles de cinéma soit l'effectif le plus élevé du District de Bamako. Cependant, la commune V qui était tout juste un hameau de culture à l'époque coloniale, a connu une urbanisation accélérée avec l'achèvement du pont de Badalabougou, en 1961. De nos jours en 2022, elle est la 2<sup>ème</sup> commune la plus équipée en salle de cinéma, avec 10 salles. Cela s'explique aussi par l'évitement de la contrainte de la traversée du pont pendant la nuit pour aller fréquenter les salles de cinéma en rive gauche du Niger (Cartes 2, 3 et 4).

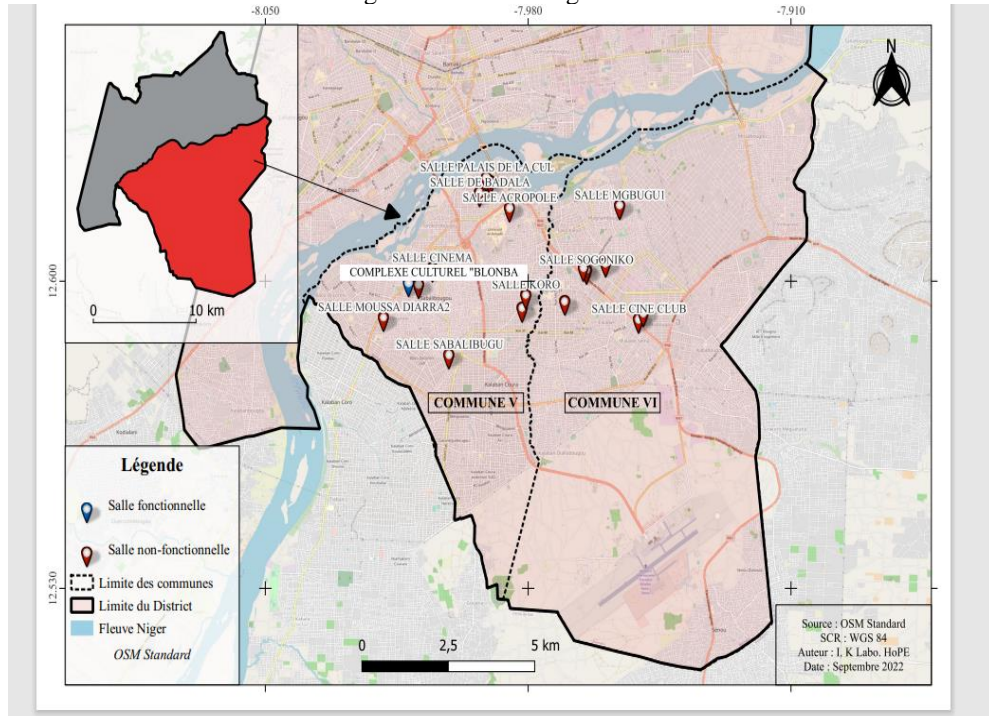
**Carte 2.** Géolocalisation des salles fonctionnelles et non fonctionnelles de cinéma dans le District de Bamako en 2022



**Carte 3.** Répartition des salles de cinéma fonctionnelles et non fonctionnelles dans les communes de la rive Nord ou rive gauche du fleuve Niger à Bamako en 2022



**Carte 4.** Répartition des salles de cinéma fonctionnelles et non fonctionnelles dans les communes de la rive Sud ou rive droite du fleuve Niger à Bamako en 2022



En calculant, le ratio d'habitants pour 1 salle de cinéma à Bamako, on se rend à l'évidence que théoriquement ce sont 42457 résidents à Bamako qui disposent d'une salle de cinéma. Bien entendu ici, encore ce sont les habitants de la commune III qui sont les mieux servis. Ils sont 10118 habitants de la commune III à disposer d'une salle de cinéma. Les habitants les plus défavorisés sont les résidents de la commune VI, car ils sont 78478 habitants pour une salle de cinéma (Tableau 3).

**Tableau 3.** Ratio théorique de nombre d'habitants pour une salle de cinéma par commune à Bamako

Communes	Nombre Salles répertoriées	Population 2018	Ratio Habitants pour 1 salle
Commune I	6	447658	746069,57
Commune II	7	213024	30432,00
Commune III	17	171994	10117,29
Commune IV	9	407074	45230,44
Commune V	10	552432	55243,20
Commune VI	8	627819	78477,38
Total District de Bamako	57	2420001	42456,16

Sources: Enquêtes de terrain, juin 2022.

De façon pratique, les données changent, en ce qui concerne les salles fonctionnelles ouvertes au public, qui ne sont qu'au nombre de 3 dans la ville de Bamako : « Magic Ciné Babemba », salle de cinéma de l'Institut Français et salle du complexe culturel Blonba (Cartes 3 et 4). Ainsi de façon pratique pour satisfaire les loisirs cinématographiques à Bamako, ce sont 806 667 résidents de la ville qui disposent d'une salle de cinéma fonctionnelle accessible au public. Ici aussi, les habitants de la rive gauche à Bamako, ont 2 salles fonctionnelles et ceux de la rive droite ne disposent que d'une seule salle. En ratio pratique, les Bamakois, résidents en rive gauche sont 619 875 habitants pour une salle de cinéma. Tandis que les Bamakois, vivant sur la rive droite sont 1180251 habitants à profiter d'une seule salle de cinéma fonctionnelle. Tout de même, les statistiques sont bien corsées car tous les habitants de Bamako, n'ont en permanence comme salle cinématographique, ouverte au public, que le « Magic Ciné Babemba ». Les 2 autres salles (Institut Français et Blonba), fonctionnent temporairement en 2022.

## 2.2. Fonctionnement des salles de cinéma sous la gestion de l'OCINAM

Le régime socialiste de Modibo KEITA, (1960 – 1968), ayant mesuré toute la nécessité des loisirs cinématographiques dans les principaux centres urbains du Mali, créa l'Office Cinématographique National du Mali (OCINAM). Le gouvernement du Mali, assigna à l'OCINAM, la mission de production et de distribution des films maliens, la distribution des films



étrangers au Mali, l'exploitation, la nationalisation et la construction des nouvelles salles de cinéma au Mali. En 1980, l'OCINAM était propriétaire sur l'ensemble du territoire national de 25 des 29 salles de cinéma. Parmi, les 4 autres salles de cinéma exploitées par les privés, 3 à Bamako (Club, Lux et Vox) appartenaient à COMACICO et SECMA puis cédées à Adama Traoré, un opérateur économique malien. C'est aussi Adama Traoré, qui est le propriétaire de la salle privée de cinéma à Kayes (salle Cinea). Sur l'ensemble des 29 salles, la ville de Bamako en comptait 15 soit 52% des salles cinématographiques ouvertes pour les loisirs du public en 1980.

En ce qui concerne de l'acquisition et de la distribution des films à programmer et à projeter dans toutes les salles du Mali, l'OCINAM, dépendait de la COMACICO et de la SECMA ayant leur centre de diffusion à Dakar. Le Mali, est servi dans le circuit nord du dépôt de Dakar qui comblait successivement les demandes de films de la Mauritanie, du Mali et de la Guinée. En 1972, la CAMACICO et la SECMA, cédèrent la place à la Société de Participation Cinématographique Africaine (SOPACIA), qui devint le nouveau partenaire pour pourvoir aux besoins des films de l'OCINAM. En 1974, la SOPACIA, disparue au profit de la Société Sénégalaise d'Importation de Distribution et d'Exploitation Cinématographique (SIDEK) qui devint le nouveau partenaire fournisseur de films de l'OCINAM. L'OCINAM disposait, de sources d'approvisionnement variées comme l'Amérique, pour offrir aux cinéphiles maliens un nombreux panel de films : américains, français, italiens, indiens, etc. Tous les films acquis par l'OCINAM, passaient par la Commission Culturelle de Censure, avant toute projection publique (Photos 1 et 2).

**Photo 1 .** Annonces des programmes des films dans les différentes salles de cinéma de l'OCINAM

**OFFICE NATIONAL MALIEN DE CINEMATOGRAPHIE**  
**OCINAM**  
VOUS PRESENTE CE SOIR AU

**BABEMBA**      **SOUDAN CINE**

**EL-HADJ**  
Film Documentaire  
FOO

**A B C**  
Film Documentaire  
VOIR AFFICHE

**BADALA**  
Film Documentaire  
BIG BOSS

**SOGONIKO**  
Film Documentaire  
DEYTA

**LAFIA**  
Film Documentaire  
DON

**CAMP-KATI**  
Film Documentaire  
L'APACHE

**EL-HILAL**  
Film Documentaire  
ALZ BABA

**KOULIKORO**  
Film Documentaire  
Z

Faites divers à travers la ville  
**ANNONCES**  
Spectacles - Renseignez-vous

**OCINAM**  
VOUS PRESENTE :  
LUNDI 21-10-1983

**REX**  
Film Documentaire  
L'AYERS

**BABEMBA**  
Film Documentaire  
KAATI MERE SA'YHT

**SOUDAN**  
Film Documentaire  
CUL ET CHOSE

Coup d'oeil sur les programmes de Bamako  
Les salles de l'OCINAM annoncent  
(Photo Philippe Molderez)

Source : V. Bachy, 1983, p.16

**Photo 2.** Affiche de programme pour un film hindou à la salle de l'OCINAM, EL-HILAL



Source : T. Sangaré, Août, 2022

Les salles de l'OCINAM, constituaient le principal pôle de loisirs urbains à Bamako et dans toutes les villes du Mali. Chaque nuit, il y avait au moins un film programmé. En weekend la programmation passait à 2 longs métrages, sans oublier les séances de matinées pour les enfants dans le canal 17 h – 19 h. Selon B. S., ancien opérateur à l'OCINAM, « Les Bamakois, remplissaient les différentes salles de l'OCINAM, en soirée comme en matinée. Les bamakois étaient des spécialistes car ils savaient la rotation des films dans les différentes salles de l'OCINAM à Bamako. Ils pouvaient revoir souvent le même film dans des salles différentes. Les projections de matinée réservées surtout aux enfants s'effectuaient les Jeudis et Dimanches. En plus, les Bamakois savaient aussi que l'on pouvait voir un film hindou dans la salle Babemba tous les soirs du Jeudi et du Vendredi ». Pour M. D., ancien administrateur de l'OCINAM, le succès de l'OCINAM dans l'exploitation des salles cinématographiques à Bamako et dans les autres villes du Mali était surtout dû aux faits suivants. « L'OCINAM, importait 60 films à faire tourner dans toutes les salles de l'OCINAM en 3 mois. C'était le système des inédits, car après 3 mois, il fallait renouveler le stock. Les maliens n'aiment pas trop revoir les mêmes films. On remettait ainsi après



chaque 3 mois, 60 nouveaux films en projection ». Dans, son progrès, l'OCINAM innove avec le système de « superjet » explique M.D. « En fait, il s'agit de programmer à Bamako, les nouveaux cinémas au même jour qu'à Paris. Ces nouveaux films sont exploités intensivement durant toute la semaine à Bamako, puis renvoyés par avion à Paris. Ainsi, au vol retour l'avion revient avec de nouveaux films pour la semaine ». Avec le système « superjet », Bamakois et Parisiens découvrent en même temps tous les nouveaux films. En début de l'année 1984 et au-delà, l'OCINAM voit apparaître un nouveau concurrent le Consortium Malien du Cinéma (COMACI), dirigé par M. Sissoko un expatrié malien, résident au Gabon et proche de la famille présidentielle à l'époque. La confusion la plus totale régna au sein de l'OCINAM, car des salles sans appel d'offre furent cédées à la COMACI. La COMACI, au lieu de 60 films faisait venir 30 films pour 3 mois. En s'inspirant du taux de fréquentation des hôtels, il est possible de déterminer le nombre de fois qu'un film soit vu dans un temps bien déterminé en tenant compte de l'effectif total des salles exploitées.  $FVf = ((TxS)/Nf)$  où FVf équivaut à la fréquence de vues d'un même film, T représente la durée de circulation du lot des films exprimée en jours, S définit le nombre de salles exploitées pendant le temps et Nf détermine le nombre de films en circulation dans le temps et dans l'effectif total des salles. Avec 60 films disponibles en 90 jours pour les 29 salles de cinéma opérationnelles en 1980, le même film a la possibilité d'être vu 43,5 fois en 1980. Tandis qu'avec 30 films disponibles en 90 jours pour les 29 salles en 1985, le même film avait la possibilité d'être vu 87 fois. Si bien que les projections des films à répétition sont devenues trop fréquentes depuis 1985, et le public a commencé à se lasser des salles de cinéma à Bamako et dans le reste des villes maliennes. Ainsi, survint finalement en 1988, la dissolution de l'OCINAM.

En termes d'entrées et de recettes de l'OCINAM, les documents n'ont pas été accessibles à hauteur de souhaits. Cependant, les recherches nous ont permis de mettre à jour les statistiques de l'année 1985 pour la région de Koulikoro mitoyenne au District de Bamako (Tableaux 4 et 5).

**Tableau 4.** Statistiques des entrées et des recettes dans les salles OCINAM de la région de Koulikoro en 1985. Les recettes sont exprimées en FCFA.

Salles	Soirée				Matinée		Ensemble	
	1ère Série		2ème Série		Spectateurs	Recettes	Spectateurs	Recettes
	Spectateurs	Recettes	Spectateurs	Recettes				
Koulikoro	18119	2717850	51414	5241400	1181	59050	70714	8018300
Kati Lafia	7023	1404600	85572	10705000	3517	175050	96112	12284650
Fana	31908	3988500	14269	1284210	2343	117150	48520	5389860
Ensemble	57050	8110950	151255	17230610	7041	351250	215346	25692810

Sources : OCINAM et Direction Régionale du Plan et de la statistique de Koulikoro, 1986, p. 102-105.

**Tableau 5.** Tarifs des entrées dans les salles OCINAM de la région de Koulikoro en 1985

Villes	Tarifs en FCFA		
	Soirée 1ère Série	Soirée 2ème Série	Matinée
Koulikoro	150	100	50
Kati	200	125	50
Fana	125	90	50

Sources : OCINAM et Direction Régionale du Plan et de la statistique de Koulikoro, 1986, p. 102-105.

Le nombre annuel d'entrées est de 215 346 clients et les recettes s'élèvent à 25 692 810 FCFA (36166 €) en 1985 soit une dépense annuelle par client de 120 FCFA. Les frais des loisirs cinématographiques, à l'époque de l'OCINAM, étaient vraiment à la portée du consommateur malien en 1985. D'ailleurs, le tableau 2 détermine la fourchette de variation des prix d'entrées par ville, par séance et par statut social, dans une fourchette de 50 à 200 FCFA (0,07 à 0,30 €). La moyenne des recettes annuelles par salle de cinéma en région de Koulikoro en 1985, est de 8 564 270 FCFA (13055 €). En prenant les 15 salles OCINAM de Bamako en 1985, on peut estimer les recettes annuelles de l'OCINAM dans le District de Bamako au bas mot à 128 464 050 FCFA (195982 €).

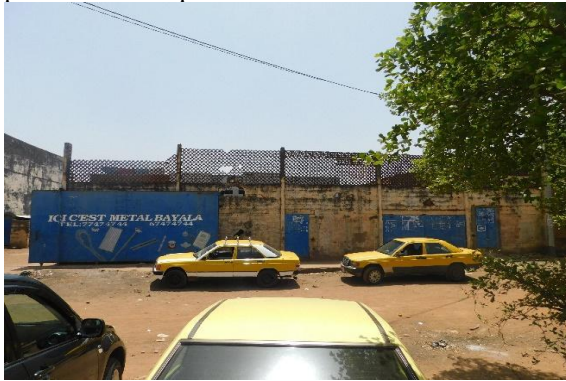
### 2.3. Privatisation et transformation des salles de cinéma

L'OCINAM dans son programme d'exploitation des salles de cinéma, profitait pour diffuser les actualités politiques filmées du Chef de l'État. Ainsi, comme la télévision n'était pas encore fonctionnelle au Mali, il fut créé en 1966, le Service Cinématographique du Ministère de l'Information du Mali (SCINFOMA), chargée de produire, les actualités filmées. L'OCINAM, diffusait les œuvres de la SCINFOMA et continuait à animer les salles cinématographiques. Il restait peu de temps à l'OCINAM pour produire des films maliens. D'ailleurs, la plupart des films distribués par l'OCINAM sont de d'autres continents ou pays. Pour renforcer la capacité des services maliens dans la production cinématographique, il fut

créé en lieu et place du SCINFOMA, le Centre National de Production Cinématographique en 1979. Né de la Loi n° 79-ANRM du 19 novembre 1979, le CNPC avait pour mission la conception et la réalisation de production cinématographique relative à la publicité, à l'actualité, à des documentaires, à des œuvres artistiques ou tout simplement des courts et longs métrages.

SCINFOMA et CNPC, ne s'immiscèrent point dans la gestion des salles de cinéma, ainsi l'OCINAM en assumait la charge jusqu'en 1988. Une fois l'OCINAM dissout, les salles de cinéma furent majoritairement privatisées. Le personnel de l'OCINAM, au nombre de 255 mis en chômage. Les exploitants des salles privées de cinéma agrandissent leurs parcs. Des salles de cinéma de proximité, sont réalisées dans les quartiers périphériques à partir de 1990. Malheureusement cet engouement pour les salles de cinéma s'estompa avec la fonctionnalité de la télévision et des clubs de vidéos et même par l'introduction du magnétoscope et du lecteur DVD dans les familles. Par ailleurs, les salles privées de cinéma ne remplissaient pas de bonnes conditions. Elles n'étaient pas couvertes en majorité et les bancs et les chaises étaient très rudimentaires. Une autre difficulté pour ces nouvelles salles était de trouver des films de 16 ou de 35mm. L'OCINAM qui importait des films n'est plus fonctionnel. Quant aux salles confortables préalablement gérées par l'OCINAM, elles furent mises aux enchères après 1990. Bien qu'il soit stipulé, dans les contrats de cession des anciennes salles de cinéma de l'OCINAM, que le nouvel acquéreur doit aménager une salle de projection, malheureusement cette convention n'a pas été respectée à la lettre. De ce fait, les salles de cinéma ont continué à se raréfier. En dehors de l'OCINAM, les salles gérées par Adama Traoré, ont été transformées en magasins ou en alimentations. Ainsi, de nombreuses salles de cinéma ; furent reconverties, soit en ateliers de menuiserie métallique, en écoles, en églises, etc. (Photo 3). Par contre certaines salles de cinéma, n'ayant reçu aucune nouvelle fonction, se détériorent au fil des ans (Photo 4 et Tableau en annexe).

**Photo 3 .** Ancienne salle de cinéma « ABC » au Badialan à Bamako, transformée en dépôt de produits métalliques



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

**Photo 4.** Une salle privée « Ciné Club » à Faladié en état de dégradation car fermée depuis environ 20 ans.



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

Les exploitants des salles privées étaient confrontés aux évolutions technologiques, car les films produits sur le marché international étaient plus adaptés aux appareils projecteurs numériques. Les films produits en bandes 16 ou 35 mm étaient très rares, alors que la majorité des salles de cinéma à Bamako ne disposent que d'appareils de projection de 35mm. Finalement dans le District de Bamako, les salles de cinéma disparurent progressivement entre 1980 et 2022. Seule, la salle Babemba, résista jusqu'en 2010 avec l'aide des exploitants privés. Les performances de l'environnement de la salle Babemba furent améliorées entre 2010 et 2013. Elle devient le meilleur espace de cinéma, avec 2 salles dont une de 791 places et une autre de 180 places. L'espace cinéma « Babemba », change de nom avec le label « Magic Ciné Babemba ». De nos jours, le « Magic Ciné Babemba » est le point de convergence des cinéphiles Bamakois, avec 2 salles de projection équipées d'excellents fauteuils, de climatisation, de système de projection de « 2D » et de « 3D » et d'espace de rafraîchissement (Photos 5 et 6). Les autres salles temporaires « Cinéma de l'Institut Français » et « Complexe Culturel Blonba », sont aussi performantes, mais avec des places assez limitées.

**Photo 5.** Immeuble « Babemba » et entrée de la salle « Magic Ciné » à Ouolofobougou - Bamako



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

**Photo 6.** Une vue à l'intérieur de la salle « Magic Ciné Babemba » - Bamako



Source : Direction « Magic Ciné Babemba »  
Septembre 2022

Avec la disparition de l'OCINAM, le statut des exploitants des salles de cinéma est géré par la Loi n° 98-037 du 20 Juillet 1998, régissant l'industrie cinématographique. Cette loi a été renforcée par la Loi n° 05-029 du 6 Juin 2005 portant ratification de l'Ordonnance n°05-007 PRM du 9 Mars 2005, créant le Centre National de la Cinématographie du Mali (CNCM). Etablissement à caractère Scientifique Technologique et Culturel. De nos jours en 2022, le CNCM, hérite des salles cinématographiques non liquidées et relevant du patrimoine de l'ex OCINAM. A cet effet, le CNCM est propriétaire actuellement de 7 salles de cinéma en 2022 dont : El-Hilal à Bamako, Méguétan à Koulikoro, Lafia à Kati, Méru BA à Ségou, salle OCINAM à Mopti, salle de cinéma de la ville de Markala et salle de cinéma de San. Ce sont des salles en cessation d'activités permanentes de projection, même si en quelques rares occasions, la salle Méru BA de Ségou s'active.

#### **2.4. Expansion de la télévision et d'internet portant un coup fatal aux salles de cinéma à Bamako**

La désaffection des salles cinématographiques de Bamako, aurait massivement commencé en 1998. « Nous participions aux matinées et aux soirées cinématographiques avec nos parents de 1995 à 1998. J'en garde de merveilleux souvenirs. Mais après avec l'avancée de la télévision et surtout d'internet, la jeunesse a délaissé les salles de cinéma pour les motifs suivants. Les salles de cinéma ne sont pas assez commodes avec des chaises et des bancs en mauvais état. En plus, elles projetaient de vieux films. Cependant au même moment avec quelques forfaits internet, sur ton téléphone tu reçois tous les films qui ont paru au cours du mois ou de la semaine en Europe et aux Etats Unis d'Amérique. Il n'est donc plus utile d'aller perdre du temps dans une salle de cinéma à Bamako », explique C.T.S., 35 ans, Président du Conseil National des Jeunes dans une commune



de Bamako. Dans la même direction, S.D., 36 ans, un jeune cadre de l'administration nous révèle les propos suivants. « De nos jours en ce 21<sup>ème</sup> siècle, on ne se tracasse pas pour les salles de cinéma. Il suffit de payer ton abonnement aux chaînes Canal+ ou Netflix. Vous pouvez enregistrer, les films parus dernièrement et on se retrouve entre amis pour tout visionner ». Par contre pour une autre jeune fille de Bamako F. S., 30 ans, l'abandon des salles de cinéma s'explique par l'absence des salles confortables et la cherté du billet. « Voyez-vous-même, dans toute la ville de Bamako, on ne peut qu'aller dans la salle du « Magic Ciné Babemba ». Certes, les 2 salles de projection sont confortables avec des fauteuils propres et l'air conditionné. Mais, là où ça devient compliqué c'est le tarif d'entrée. Il faut payer entre 2 500 FCFA (3,81 €) et 5 000 FCFA (7,62 €) pour bénéficier d'une soirée cinéma. En considérant le salaire des maliens, il serait difficile à ce tarif de se faire accompagner et de venir régulièrement en salle de cinéma ». Pour A.O.C, 31 ans, un autre membre du Conseil Communal des Jeunes de Bamako, l'abandon des jeunes des salles de cinéma incombe à l'Etat. « En effet, nous avons suivi nos parents au cinéma jusqu'en 1996 si mes souvenirs sont bons. Subitement les salles de cinéma ont fermé car l'Etat a vendu les salles de cinéma aux particuliers. Les espaces achetés ont été transformés en boutique et jusque-là, l'Etat n'a pas construit de nouvelles salles de cinéma où les jeunes peuvent aller se récréer. Inutile de chercher les motifs ailleurs, si l'Etat, faisait fonctionner au moins une salle de cinéma dans chaque commune de Bamako, la jeunesse allait s'intéresser aux loisirs cinématographiques à Bamako ». Les propos de A.O.C, corroborent avec les explications de T. S, 50 ans, ancien employé de l'OCINAM. « Si, je suis encore dans cette salle de cinéma au El-Hilal, c'est dû à la forte mobilisation des jeunes vers les années 1994. En effet, comme de nombreuses salles de l'OCINAM, la salle EL-Hilal avait été acquise à des centaines millions par un opérateur économique de la place. Mais la jeunesse communale a mis son siège ici et le marché a été annulé. De ce fait, la salle EL-Hilal est l'unique propriété à Bamako du Centre National Cinématographique du Mali (CNCM) qui a hérité de tous les biens de l'OCINAM ».

Selon, les jeunes pour que le cinéma puisse les captiver, il faut nécessairement équiper chaque commune du District de Bamako en salles de cinéma confortables et avec des tarifs accessibles pour les tickets d'entrée. Pour A.D., 40 ans, membre du Conseil Communal des Jeunes, « Il faut tout faire pour construire des salles de cinéma confortables, bien couvertes et climatisées. Je me souviens, vers les années 1990, dès qu'il y a un orage sur Bamako, les salles de cinéma ne faisaient pas de projection ». En outre, les jeunes suggèrent à la collectivité communale d'organiser souvent des semaines cinématographiques. Cela, réduirait, la fréquentation des night clubs aux jeunes. Les jeunes font aussi l'amer constat que le cinéma



n'occupe plus une place importante dans les loisirs des jeunes. « Autrefois de 1980 à 1998, les jeunes exigeaient aux parents comme récompenses de les emmener en matinée dans les salles de cinémas. Mais, maintenant après l'an 2000, comme récompense, certains enfants veulent des promenades dans les jardins ou espaces de loisirs comme Luna Park. D'autres enfants réclament à leurs parents un temps de détente dans un restaurant pour consommer des produits glacés », explique, K. D., une jeune fille de 25 ans. Il faut un grand effort pour déconnecter les jeunes de ces loisirs de gourmandise vers des salles de cinéma. Pourtant, on pourrait annexer : salles de pâtisseries restaurants et salles de projection à la grande satisfaction de la jeunesse. De façon unanime le focus groupe des jeunes, espère que la nouvelle fréquentation des salles cinématographiques doit s'effectuer dans un cadre de haute sécurité. Pour B. S., 60 ans, ancien opérateur technique à l'OCINAM, la reprise des activités touristiques pour les loisirs cinématographiques, passe par 2 principales étapes que sont : la tenue instantanée de la semaine ou de la quinzaine cinématographique à Bamako, Kati et Koulikoro chaque année. En plus il faut équiper toutes les salles d'appareils de projection numérique, pour cesser d'importer des films de 35mm. Si tout cela est mis en place les salles de cinéma ne seront plus abandonnées et les encombrements ne se feront plus dans les salles de projection (Photos 7, 8 et 9).

**Photo 7.** Un appareil de projection de film 35mm pour la salle El-Hilal à Médine à Bamako



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

**Photo 8.** A l'hôtel de l'Amitié au quartier Bozola, la salle de cinéma transformée en débarras



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

**Photo 9.** Les ruines de la salle « Club » à Bamakocoura - Bamako



Source : Prise de vue auteur, Juin 2022

### 3. Discussion

L'exploitation des salles cinématographiques à des fins commerciales, est acté en 1920 avec le cinéma Maëhl, à Bamako. L'emplacement choisi aurait été l'emplacement actuel du site de la salle « Soudan Ciné » de l'OCINAM. C'est, approximativement à cette date que l'exploitation des salles cinématographiques aurait commencé en Afrique Occidentale Française (AOF). « Attesté à Conakry en 1918 au plus tard, le cinéma se diffuse dans le reste de la colonie, d'abord dans les hôtels ou les gares, comme à Mamou qui dispose d'un « bar-restaurant africain » avec un écran avant 1948, puis en édifiant ses propres espaces » (O. Goerg, 2020, p. 86). A. Assogba, (2020, p. 143), explique, que les débuts du cinéma au Dahomey (actuel) sont officialisés en 1920. Ainsi, des salles d'exploitations furent construites dans les villes d'Aného (au sud-est de l'actuel Togo), Ouidah, Cotonou et Porto-Novo (dans le sud du Bénin).

Durant, la période coloniale, les sociétés exploitatrices des salles de cinéma et distributrices de films dans l'AOF, sont la COMACICO et la SECMA. « La Comacico exploite des salles ainsi que la Société d'exploitation cinématographique Maurice Archambeau (Secma) qui, après son rachat en 1955 deviendra Société d'exploitation cinématographique africaine. Les deux sociétés avaient étendu leurs activités sur cent cinquante salles situées dans quatorze pays d'Afrique francophone dont le Dahomey » (A. Assogba, 2020, p.143). Dans cette liste des 14 pays, figure l'actuel Mali (ex Soudan Français).

Après, l'année des indépendances en 1960, les jeunes Etats issus de l'ex Afrique Occidentale Française, ont pris en main le destin des salles cinématographiques à travers des entreprises ou sociétés publiques. C. Forest, (2019, p. 216), explique qu'en cette période de lendemain des indépendances en Afrique Sud saharienne Francophone (ASF), le cinéma en tant que loisir essentiellement urbain, par définition les salles de cinéma n'avaient pu s'établir puis perdurer que dans les villes d'une certaine taille. Au Mali, c'est l'Office Cinématographique National du Mali, qui a été mis en place en août 1961. A l'image du Mali, le Bénin, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, et le Bénin ont chacun son organisme étatique pour gérer la politique de production des films et de gestion des salles de cinéma. En Guinée, O. Goerg, (2020, p. 92), mentionne la création le 2 janvier 1967, de la Régie nationale de la Cinématographie et de la Photographie. Structure responsable de tout le secteur, la Régie est placée sous la tutelle du Haut-commissaire à l'Information, au Tourisme et à l'Institut National de Recherche et de Documentation en Guinée (INRDG). Au Bénin, A. Assogba, (2020, p.144-145), édifie comment Comacico et secma ont poursuivi l'exploitation des salles de cinéma jusqu'en 1970 car la Loi 60-15 du 30 juin 1960 et son Décret d'application n°196/PCM/MI du 29 juillet 1960, portent sur l'institution du contrôle des films cinématographiques, des enregistrements sonores, des prises de vues cinématographiques et des prises de sons. Ce n'est qu'en 1974 qu'intervient au Bénin, la véritable rupture institutionnelle, car le Gouvernement Militaire Révolutionnaire, retira la gestion des salles à la Comacico et à la Secma. Il fut créé, une société étatique chargée de l'exploitation des salles et de la distribution des films. A sa création en 1974, elle fut connue sous l'appellation de la Société dahoméenne de cinéma (Sodaci) et devint l'Office national du cinéma du Dahomey (Onacida) pour finalement être l'Office béninois du cinéma (Obeci) en 1975. En ce qui concerne le Sénégal, D. Kifouani, (2020, p. 275), identifie les maillons essentiels des sociétés qui contrôlent les salles et les activités cinématographiques en Afrique de l'Ouest Francophone. Ainsi, l'auteure classe trois pays qui après les indépendances procèdent à la nationalisation de leurs exploitations. « La SILY-Cinéma en Guinée

Conakry, gère 28 salles, la SONAVOCI (Société Nationale Voltaïque de Cinéma) au Burkina en gère 6 et l'Office cinématographique du Mali (OCINAM), 18 » (D. Kifouani, 2020, p. 275). Elle, précise qu'au Sénégal que la Société d'importation, de distribution et d'exploitation cinématographique (SIDEK), composée de 80% de part d'Etat et la Société nationale de cinématographie (SNC) constituée de 51% de part d'Etat et de 49% de capitaux privés, sont créées en 1975, pour remplacer la Comacico et le Secma. Pour, la Côte d'Ivoire, O. Go, (2020, p. 287-288), énumère les services et sociétés étatiques qui ont été chargés de la gestion des activités cinématographiques après l'indépendance. Le décret n°62-410 du 5 mai 1962, autorise la création de la Société Ivoirienne de Cinéma. En 1993, la Côte d'Ivoire, pour faire émerger le cinéma, met en place la Compagnie ivoirienne de cinéma et de l'audiovisuel (CIVCA). En 2008, intervient en Côte d'Ivoire, la création de l'Office national de cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI). La CIVCA est service rattaché au Centre National des Arts et de la Culture (CNAC), selon le décret n°93-227 du 10 février 1993. La CIVCA est chargée de la production des films ivoiriens, d'en assurer la promotion et la diffusion et assurer le suivi de l'exploitation des salles de cinéma (O. Go, 2020, p. 292).

En dépit de la volonté politique des gouvernements ouest-africains successifs de voir les sociétés et les services nationaux de gérer la production et les salles cinématographiques, on constate la dérive de ces sociétés et services en 30 ans d'existence. Elles ont été fermées ou privatisées, en grande partie par la politique d'ajustement structurel (PAS) de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. A ces sociétés et services étatiques, les partenaires financiers des états africains leur reprochent la faible rentabilité. Avant sa liquidation en 1988, l'OCINAM, sur l'ensemble du territoire malien gérait 25 salles de cinéma. En 2022, le CNCM, service étatique héritier de l'OCINAM, recense à son actif 5 salles non fonctionnelles dont une seule à Bamako. « En 1980, 78 salles de cinéma sont encore fonctionnelles au Sénégal pendant que les salariés de la SIDEK commencent à se plaindre de mauvaises conditions de travail et de retards de salaires. Dix ans plus tard la SIDEK est remplacée par la SIMPEC, une structure privée. En 1991, les ajustements structurels, la libéralisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel et la mise sur le marché de DVD piratés, accélèrent la fermeture de soixante salles » (D. Kifouani, 2020, p. 277).

Le Mali comme tous les pays ouest-africain, ouvrent autour des années 1990, la voie de la libéralisation pour l'exploitation des salles de cinéma. Les exploitants libéraux des salles de cinéma, se voient confronter à l'évolution technologique : internet, chaînes de télévision codées qui diffusent en permanence des films, innovations des systèmes de

conservations des films (DVD, CD roms, clés USB, etc.) et adaptation des appareils de projection numérique au détriment du système de projection classique des films de 16 ou 35mm. Cette avancée technologique joue sur la rentabilité des salles cinématographiques, qui sont abandonnées au profit des vidéo clubs, des salons du club des amis et camarades de promotion, ou enfin du téléphone mobile GSM. Dès 1990/2000 s'instaure un désert des salles cinématographiques dans les villes maliennes et ouest-africaines voire même des pays d'Afrique au Sud du Sahara. Ce qui permet à C. Forest, 2018, p. 41, de constater que deux difficultés surgissent dans les pays de l'Afrique au Sud de Sahara dans la gestion des produits cinématographiques. « La majorité des pays n'abrite plus de salle, ou très peu, et cela à partir des années 1990/2000 ; et lorsqu'ils en ont ou ont eu, il n'existe pas d'organisme public recensant les films sortis, leurs entrées ou leurs recettes » (C. Forest, 2018, p.41). Au Mali et dans la plupart des pays ouest-africain, à partir de l'année 2000, entame une ère où en milieu urbain, domine la politique des écrans noirs dans la salle de cinéma. A cela, se jumèlent les politiques des écrans illuminés dans les salons de résidence consommant des films via internet et le système du très petit écran du téléphone mobile ou du smartphone consommant sans fin des frais de connexion internet pour se distraire avec des films de courts et longs métrages à n'importe quelle heure et à n'importe quel lieu. En outre il est bien regrettable de voir que sur internet, ne sont diffusés que des films, européens, américains et quelquefois asiatiques. Les films africains ou maliens sont très rares. Pourtant, « les films africains peuvent favoriser la connaissance de l'histoire des peuples, à travers notamment les contes et les légendes porteurs de messages de sagesse », retorque S. L. Bagayoko, (2021, p. 143).

## **Conclusion**

L'animation des salles de cinéma, ayant démarré à Bamako en 1920, se résume de nos jours en trois grandes périodes : l'époque coloniale, la gestion des salles de cinéma par les institutions étatiques après l'indépendance et enfin la période de privatisation des salles de cinéma au début des années 2000.

Les villes maliennes voire ouest-africaine, ont eu leur première salle de cinéma avec l'avènement de la colonisation européenne. Ces salles de cinéma, se sont installées d'abord dans les villes les plus importantes où la population européenne vivait. Durant, l'époque coloniale ce sont deux principales sociétés qui s'occupaient de la gestion des salles de cinéma et de la distribution des films en Afrique Occidentale Française. Il s'agit notamment de la Compagnie Africaine du Cinéma Commercial (COMACICO) et de la Société d'Exploitation Cinématographique Africaine (SECMA).

Avec l'accession à l'indépendance des états ouest-africains en 1960, s'instaurent des sociétés étatiques ou des services publics chargés de la gestion des salles de cinéma, de la production des films nationaux et enfin de la distribution des films étrangers ou nationaux. Au Mali, ces tâches incombaient à l'Office Cinématographique National du Mali (OCINAM) entre 1961 et 1988. Au cours des années 1980, l'OCINAM avait sous sa gestion au Mali, 25 salles de cinéma dont 15 à Bamako soit 60% des salles relevant du patrimoine de l'OCINAM. L'OCINAM, une société d'Etat, fut liquidée par le plan d'ajustement structurel en 1988. Son patrimoine non vendu a été cédé au Centre National de la Cinématographie Malienne (CNCM), créé en 2005. Comme salles de cinéma, le CNCM a hérité de l'OCINAM, 7 salles dont 1 non fonctionnelle à Bamako. Ainsi, à Bamako, il n'existe de nos jours en 2022, que 3 salles de cinéma fonctionnelles pour le public. Ces salles appartiennent à des opérateurs privés.

De nos jours, les loisirs urbains dans les salles cinématographiques sont rares depuis le début des années 2000. Pour les jeunes cet abandon des loisirs cinématographiques à Bamako se justifie par la rareté des salles mais aussi par le développement du réseau internet et des chaînes de télévision câblées. Toute chose qui vérifie notre hypothèse que les loisirs cinématographiques ne constituent plus une place de choix dans l'animation touristique de Bamako. Pour renverser, la tendance actuelle de disparition des salles cinématographiques et de leur abandon, les prochains thèmes de recherches doivent s'appesantir sur les modalités d'incitation de l'Etat et du secteur privé dans l'investissement et la rentabilité des salles cinématographiques à Bamako et dans les autres villes du Mali.

### References:

1. ASSOGBA Arcade, 2020, « Bénin, l'Etat et le cinéma au Bénin. Trajectoire d'un interventionnisme entre contexte monopolistique et libéral », in *Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert cinématographique ?* coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 141-157.
2. BACHY Victor, 1983, *Le cinéma au Mali*, OCIC/L'Harmattan, Bruxelles, Belgique, 88 p.
3. BAGAYOKO Sidy Lamine, 2021, « Les films de Boubacar Sidibé comme vecteurs de paix », in *Les cahiers de l'ACAREF Vol. 3/N°7 – octobre 2021 TOME 1* Sous la direction de Christian TREMBLAY & Koffi Ganyo AGBEFLE, ISBN: 9782953729962, p. 140-151.
4. BARBIER Bernard, 1983, « La géographie des loisirs urbains et péri-urbains », in: *Noroi*, n°120, Octobre-Décembre 1983. pp. 591-596; doi : <https://doi.org/10.3406/noroi.1983.4158>,



- [https://www.persee.fr/doc/noroi\\_0029182x\\_1983\\_num\\_120\\_1\\_4158](https://www.persee.fr/doc/noroi_0029182x_1983_num_120_1_4158), Fichier pdf généré le 10/11/2019.
5. BLIN Éric, 2005, « Les cinémas dans l'espace urbain, un siècle de mutations », Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 271-283, Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>
  6. CORBIN Alain, 2000, TEMPS DES LOISIRS, ESPACES DE LA VILLE, in Société française d'histoire urbaine | « Histoire urbaine » ISSN 1628-0482 DOI10.3917/rhu.001.0163, 2000/1 n° 1 | pages 163 à 168
  7. <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-1-page-163.htm>
  8. DAKOURE Evariste, 2020, « Le Burkina Faso Analyse des mécanismes d'appui de l'Etat burkinabè à la filière cinéma : approche historique », in in Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 255-285.
  9. DAGENAIS Michèle, 2005, « Définir les loisirs publics en milieu urbain ; un enjeu moral et identitaire (Montréal et Toronto 1900-1940) », Université de Montréal, Département d'histoire © Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 385 – 396, Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>
  10. Direction Nationale de l'Industrie, 2017, L'industrie malienne en chiffres, Ministère du Développement Industriel de la République du Mali, Bamako, 38 p.
  11. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Koulikoro, 1986, Annuaire statistique de Koulikoro, Année 1985, Ministère du Plan, République du Mali, 105 p.
  12. FOREST Claude, 2019, Les salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone (1926-1980), Editions l'Harmattan, Paris, 300 p.
  13. FOREST Claude, 2018, Production et financement du cinéma en Afrique sud saharienne francophone (1960-2018), Editions l'Harmattan, Paris, 308 p.
  14. GO Othniel, 2020, « La Côte d'Ivoire Etat et pratique cinématographique en Côte d'Ivoire : de l'institutionnalisation à la démocratisation d'une activité en expansion », in Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 287-300.
  15. GOERG Odile, 2020, « La Guinée De grandes ambitions, des espoirs déçus : du dirigisme créatif au libéralisme (année 1950-2000) » in Etats et cinéma en Afrique francophones. Pourquoi un désert

- cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 85-108.
16. GRAVARI - BARBAS Maria, 2006, La ville à l'ère de la globalisation des loisirs, ESPACES 2 3 4 • FÉVRIER 2006, p. 48-56.
  17. GUISSÉ Amadou Malick, 2010, Bamako des origines à 1940, 112 p.
  18. KIFOUANI Delphe, 2020, « Le Sénégal Du FOSIC au FOPICA. Approche sémiocontextuelle des politiques publiques de cinéma au Sénégal », in Etats et cinéma en Afrique francophone. Pourquoi un désert cinématographique ? coordonné par Claude FOREST, Editions Harmattan, Paris, p. 271-285.
  19. KONARE Alpha Oumar, BA KONARE Adame, 2019, Les grandes dates du Mali, Des origines à la fin de la IIe République, 2<sup>ème</sup> Edition, Cauris Livres, Bamako, Mali, 480 p.
  20. LAFFONT, GEORGES-HENRY & PRIGENT, Lionel, 2011, « Paris transformé en décor urbain : les liaisons dangereuses entre tourisme et cinéma », in Téoros, 30(1), p. 108–118, <https://doi.org/10.7202/1012114ar>
  21. LOI N°98-037/ du 20 juillet 1998, Régissant l'Industrie Cinématographique, 15 p.
  22. LOI N°88-51/AN-RM du 27 Février 1998, Portant dissolution de l'Office Cinématographique du Mali, 1 p.
  23. LOI N°79-4/AN-RM du 29 novembre 1979, portant création du Centre National de Production Cinématographique CNPC.
  24. LOI N°05-029 du 6 juin 2005, portant création du Centre National Cinématographique du Mali CNCM.
  25. PHILIPPE Sébastien, 2009, Une histoire de Bamako, Grandvaux, 276 p.
  26. REPUBLIQUE DU MALI, 2017, Annuaire Statistique du District de Bamako 2014, Bamako, Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population du District de Bamako (DRPSIAP/DB).
  27. RÉPUBLIQUE DU MALI, 2013, 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2009, Résultats définitifs, Répertoire des villages, INSTAT, Bamako, 318 p.
  28. RÉPUBLIQUE DU MALI, Sd, Répertoire des villages, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998, Résultats définitifs, BCR, Bamako, 171 p.
  29. RÉPUBLIQUE DU MALI, 1990, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987, Résultats définitifs, Répertoire de village, DNSI, Bamako, 468 p.

30. RÉPUBLIQUE DU MALI, Sd, Recensement Général de la Population, Décembre 1976, Résultats définitifs, Volume I, BCR, Bamako, 435 p.
31. RÉPUBLIQUE DU MALI, 1962, Journal Officiel N° 127 du 1<sup>er</sup> Octobre 1962, imprimerie officielle Koulouba, p. 671-706.
32. TESSOUGUE Moussa dit Martin, 2020, « Croissances, structures de la population et poids démographiques des communes de la ville de Bamako (1960 – 2009) », in REPERES Revue scientifique de l'Université Alassane Ouattara Philosophie et Sciences Humaines, Vol. 1, n°1, 2020, p. 245-284.
33. UNESCO, 2021, L'industrie du film en Afrique Tendances, défis et opportunités de croissance, 275 p.
34. URRY John, 1994, « Cultural change and contemporary tourism », Leisure Studies 13, 1994, p. 223-228.
35. VINCENSINI Anne, 1993, « Les structures du cinéma en Afrique noire francophone », in NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communication Studies, vol. 7 n°1, avril 1993. pp. 210-225; doi : <https://doi.org/10.3406/netco.1993.1168>  
[https://www.persee.fr/doc/netco\\_0987-6014\\_1993\\_num\\_7\\_1\\_1168](https://www.persee.fr/doc/netco_0987-6014_1993_num_7_1_1168)
36. [https://www.herodote.net/28\\_decembre\\_1895p](https://www.herodote.net/28_decembre_1895p), consulté, le 18 Juillet 2022
37. <https://niarela.net>

**Annexes**

Tableau en annexe : Etats actuels des lieux des salles de cinéma répertoriées à Bamako en 2022

Noms de la Salle	Quartier	Commune	Statut	Fonctionnalité	Usages des salles	Toiture
Salle EL HiLAL	Médine	I	Publique	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle Hippodrome	Hippodrome	I	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de formation	Inexistante
Salle Samba	Bankoni	I	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
salle Baba Sangaré	Fadjiguila	I	Privée	Pas fonctionnelle	Atelier des mécaniciens	Inexistante
Salle Seydou Mariko	Banconi Salinbugu	I	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Nafadji	Nafadji	I	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Banconi layebugu	Banconi layebugu	I	Privée	Pas fonctionnelle	Bar	Inexistante
Salle Chikoroni	Chikoroni	II	Privée	Pas fonctionnelle	Ecole	Inexistante
Salle Rio	Bagadadji	II	Privée	Pas fonctionnelle	Magasins	Inexistante
Salle Elhadje	Niaréla	II	Privée	Pas fonctionnelle	Imprimerie	Effondrée
Salle Damou	Niaréla	II	Privée	Pas fonctionnelle	Clinique médicale	Effondrée
Salle Hotel de l'amitié	Bozola	II	Privée	Pas fonctionnelle	Magasin	Existante
Salle CNCM	Bozola	II	Publique	Pas fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle ENSUP	Quartier du fleuve	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle Lycée technique	Médine coura	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle jeune fille	Médine coura	III	Publique	Pas fonctionnelle	Lieu enseignement	Effondrée
Salle Médecine	Koulouba	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existant
Salle ABC	Badialan	III	Privée	Pas fonctionnelle	Atelier de Soudure	Inexistante
Salle Lux	Badialan	III	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Effondrée
Salle grand Hotel	Darsalam	III	Privée	Pas fonctionnelle	Hôtel	Effondrée
Salle ENI-ABT	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Inexistante
Salle CFM	Bamakocoura	III	Privée	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle vox	Bamakocoura	III	Privée	Pas fonctionnelle	Délabré	Effondrée
Salle club	Bamakocoura	III	Privée	Pas fonctionnelle	Délabré	Effondrée
Salle soudan	Dravéla	III	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Existante
Salle Babemba	Ouolofobougou	III	Privée	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Rex	Centre Commercial	III	Privée	Pas fonctionnelle	Magasins	Effondrée
Salle ENA	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Université	Existante
Salle Askia	Darsalam	III	Publique	Pas fonctionnelle	Enseignement	Existante
Salle Cinémathèque	Darsalam	III	Publique	Fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Banan Kokoun	Lafiabugu	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Magzin de commerce	Existante
Salle Mamou	Lafiabugu	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Baba	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante

Timité						
Salle Adama Ndao	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Amadou Bleni	Djicoroni	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Kabouné	Sebenikoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Yacou	Sebenikoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Fakoly	Sebinicoro	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Amadou Sidibé	Taliko	IV	Privée	Pas fonctionnelle	Autres services	Inexistante
Salle Moussa Diarra 1	Baco djicoroni	V	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile Moussa DIARRA	Inexistante
Salle Coura	Daoudabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle koro	Daoudabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Délabrée	Inexistante
Salle Torokorobugu	Torokorobugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Nouveau Domicile	Inexistante
Salle Palais	Badalabugu	V	Publique	Pas fonctionnelle	Salle de projection	Existante
Salle Badala	Badalabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Inexistante	Effondrée
Salle Badala Eglise	Badalabugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Eglise	Existante
Salle Moussa Diarra 2	Baco djicoroni	V	Privée	Pas fonctionnelle	Magazins	Inexistante
Salle Sabalibugu	Sabalibugu	V	Privée	Pas fonctionnelle	Station Essence	Inexistante
Salle Blunba	Bacodjicoroni	V	Privée	Fonctionnelle	Espace culturel	Existante
Salle Acropole	Badalabugu	VI	Publique	Pas fonctionnelle	Amphi Université	Existante
Salle Sogoniko 1	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Centre de commerce	Effondrée
Salle Sogoniko 2	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Commerce de bois	Effondrée
Salle Magnanbugu	Magnanbugu	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Bâtiments
Salle Bakeina	Sogoniko	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Eglise	Existante
Salle Faladiè	Faladiè	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Inexistante
Salle Ciné Club	Faladiè	VI	Privée	Pas fonctionnelle	Domicile	Existante
Salle Maison Africaine de la Photographie	Niamankoro	VI	Publique	Fonctionnelle	Lieu éducatif	Existante

Sources : Enquêtes de terrain, Juin 2022.